

Ruhengeri, le 22 novembre 1958
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

(1) N° A/ 1.171/RI.14
TRANSMIS copie au Greffier du Tribunal
du Mulera. Ci-joint la lettre de Kawayu.-

Réf. n° :
Annexe :
Bijlage :
Objet :
Voorwerp :
Plainte c/NJUNGU Paul.

Monsieur KAWAYA Jean, Capita-charpentier
c/o Mr. DUPLAN.J.
à
KAVIMVIRA-Uvira.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 12 novembre, je vous informe que puisqu'il s'agit d'un litige civil je vous conseille de vous adresser au tribunal de chefferie du Mulera (Ruhengeri). Il y aurait lieu de désigner auprès de ce tribunal un mandataire parfaitement au courant de la question, qui défendrait vos intérêts.

Je transmets votre lettre au greffier de ce tribunal.

Agréé, Monsieur, mes civilités.-

L'Administrateur de Territoire.-
DE MAN.J.



(Handwritten mark)